

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN DANS LA MRC DE L'ÉRABLE PAR ÉOLIENNES DE L'ÉRABLE INC.

10 décembre 2009

6211-24-020

En tant que citoyenne, parente et amie de plusieurs personnes qui habitent la MRC de l'Érable et plus précisément des villages de St-Ferdinand et de Ste-Hélène-de-Chester, je désire me faire entendre sur le projet cité en titre.

Depuis plus de 30 ans, je vais régulièrement visiter ma parenté et mes amis et je suis tombée en amour avec cette région. C'est pour cette raison que je m'intéresse tout particulièrement au projet d'un parc éolien, car pour moi c'est une des plus belles régions du Québec au niveau de sa tranquillité et surtout pour la qualité de ces paysages vierges.

Alors, lorsque j'ai appris qu'il y avait un projet d'aménagement d'un parc éolien de 50 éoliennes dans trois municipalités de la MRC de L'Érable, soit St-Ferdinand, Ste-Sophie et St-Pierre-Baptiste, ce fut une grande stupéfaction et une grande déception pour moi. Particulièrement, chez mon frère Claude, près de 22 éoliennes seront visibles et c'est d'autant plus pour l'entreprise de Pierre Séguin et Sonia Mondor de l'entreprise « Les Jardins de vos rêves ».

Je sais que tous les aspects négatifs reliés à ce projet ont été soulevés. C'est pour cette raison que je n'apporterai rien de plus à ce qui a déjà été dit et écrit.

Alors, pour la suite de ce mémoire, j'apporterai un aspect déjà considéré mais peu ou sous-évalué de cette étude, élément qui ressort d'une étude produite par l'Institut national de santé publique du Québec intitulée *Éolienne et santé publique* (INSPQ, 2009) et qui touche la santé psychologique des citoyens de ces municipalités.

Ce qui ressort plus spécifiquement dans cette étude, ce sont les impacts psychologiques et sociaux découlant des risques environnementaux liés à l'implantation d'un parc éolien. On y cite que l'arrivée d'une nouvelle infrastructure au sein d'une communauté peut amener divers impacts sociaux, tels 1) la cohésion entre les membres d'une communauté et par les structures et réseaux qui sous-tendent ces liens; 2) la perception du risque qui peut mener à des différends entre les personnes concernées, et notamment entre les scientifiques et les citoyens; et 3) l'acceptabilité sociale. Ces préoccupations interagissent intimement dans les manifestations sociales entourant le développement éolien. D'autres facteurs, tels que l'état de santé initial des personnes touchées, les déterminants sociaux de la santé ou le contexte de l'implantation du projet influencent également au niveau des manifestations individuelles et sociales; il ne faudrait donc pas les réduire à la seule dimension perceptuelle.

Dans le paragraphe suivant, je citerai par catégorie, les facteurs constitutifs de l'acceptabilité sociale, ainsi que les facteurs ayant un impact sur le capital social.

La première catégorie regroupe les facteurs liés à la filière éolienne, dont l'attitude initiale dans l'opinion publique envers l'énergie éolienne, ce qui se traduit par le décalage entre l'attitude généralement positive de l'opinion publique face à l'énergie éolienne et l'opposition souvent soulevée dans les communautés face au développement d'un projet

spécifique. Wolsink a d'ailleurs observé que le refus de l'implantation d'éoliennes dans l'entourage n'est pas nécessairement une question d'égoïsme ou de « Pas dans ma cour », mais serait plutôt associé à une perception d'inégalité et d'injustice. Les causes en sont : le changement de la perception à la suite d'un débat public et les plans de conception déficients. Je mentionne que c'est le cas pour cette communauté.

La deuxième catégorie de facteurs regroupe les facteurs liés au projet spécifique. Les impacts sur le paysage, en raison de leur envergure et leur localisation, jouent un rôle important dans l'acceptabilité sociale. L'impact visuel est un facteur dominant d'opposition. C'est également le cas pour une grande partie des habitants des villages concernés.

La troisième catégorie regroupe les facteurs liés au processus décisionnel, soit la participation des parties prenantes à la planification du projet. Il est possible qu'il soit critiqué quant à l'information et la consultation tardives ou insuffisantes du public et la participation au suivi du projet. Un sentiment d'injustice peut découler d'un processus décisionnel défectueux, par exemple sur la consultation, l'écoute, la capacité de participer, une information adéquate ou l'impartialité des acteurs. Une injustice serait perçue lorsque les bénéficiaires profitent à une partie de la communauté au détriment d'une autre. Il peut alors en résulter des protestations, des relations endommagées et des communautés divisées, ce qui est également le cas dans ce projet.

Et la quatrième catégorie regroupe les facteurs liés aux caractéristiques du milieu social. Il s'agit de l'historique du territoire, par exemple de controverses environnementales ou de changements vécus par les communautés, ou du contexte socioculturel. L'influence du réseau social, par exemple l'opinion de proches vivant dans l'entourage, joue également un rôle important dans la perception d'un projet.

Les chercheurs ont noté que, dans certains cas, *« la répartition des avantages et des inconvénients entre ses membres constitue une source de conflit. Aussi, des intervenants ont décrit la difficulté de la cohabitation entre les résidents qui retirent des bénéfices du fait de l'installation d'éolienne sur leur propriété et leurs voisins qui, d'accord ou pas, en subissent les inconvénients sans recevoir aucune compensation »*. Pour être allée moi-même sur place, j'ai pu vérifier également cet aspect.

Je conclurais en disant que les effets sociaux constituent un aspect de l'intervention en santé publique auquel il convient d'accorder une grande importance. À la lumière des informations disponibles sur les effets sociaux entourant l'implantation d'un projet éolien, il ressort que les interactions entre les facteurs qui influencent l'acceptabilité et les impacts sociaux sont multiples. De plus, chaque contexte ou milieu d'implantation est particulier.

Alors, je crois que pour le bien de toute la communauté, il serait préférable que ce projet n'ait pas lieu du tout dans ces municipalités ou qu'il soit déplacé dans des régions moins habitées du Québec, ce qui éviterait énormément d'impacts négatifs.

Josée Charron